

## PROPOSITIONS DU SNALC-CSEN SUR LE SERVICE CIVIQUE

Pour le SNALC, si un service civique doit être rétabli, il doit répondre impérativement à deux objectifs :

-permettre un brassage social, à l'instar de ce qui se passait lors du défunt service militaire, alors que les circonstances sociales où peuvent se rencontrer des jeunes issus de toutes les classes sociales sont de plus en plus rares.

-contribuer à la transmission en direction de la jeunesse des valeurs républicaines, en particulier les valeurs incarnées par la devise de la République –liberté, égalité, fraternité-, la défense de la laïcité ou la stricte égalité entre l'homme et la femme.

Pour ce faire ce service civique devrait donc concerner tous les jeunes Français et toutes les jeunes Françaises et non pas reposer sur le volontariat.

Pour parvenir à un tel objectif, il faut que les jeunes y voient un intérêt. Dans cette optique, alors que beaucoup de jeunes sont à la recherche, avec plus ou moins de succès, de jobs d'été pendant leurs vacances, le SNALC propose dans le cadre de ce service civique de leur offrir une activité rémunérée.

Ainsi, le SNALC propose l'organisation d'un service civique obligatoire en deux temps qui ne soient pas forcément immédiatement continus, que chaque jeune devra avoir effectué à sa convenance entre 18 et 25 ans :

-15 jours en hébergement collectif, entièrement pris en charge transports compris, qui pourraient être organisés sous l'égide de l'armée, destinés à la fois à assurer un brassage social de la jeunesse et à leur inculquer les valeurs républicaines.

-4 à 6 semaines d'activités rémunérées au moins à la hauteur du SMIC dans des services de l'Etat, des associations ou des entreprises, activités en liaison avec les valeurs transmises lors des 15 jours en hébergement (ex: encadrement de jeunes, amélioration de l'accueil dans les services de l'Etat en liaison avec le public, missions d'entreprises françaises dans les pays en voie de développement, participation à des associations de défense des droits de l'homme, etc...). Ces activités donneraient lieu à un partenariat contractuel avec l'Etat destiné à les encadrer. Par ailleurs, à l'issue de cette période qui pourrait être constitutive de son cv, le jeune pourrait rédiger un rapport indiquant ce qu'il a retiré de cette expérience.

Le SNALC est conscient des difficultés matérielles que constitue un tel projet. Il estime cependant qu'il s'agit de propositions concrètes susceptibles de motiver les jeunes Françaises et les jeunes Français en insistant encore sur le fait que le service civique doit concerner tous les jeunes Français s'il veut réussir et non un public plus ou moins ciblé qui risquerait alors de le vivre comme une marque supplémentaire de ghéttoïsation.

François PORTZER  
Vice Président

Frédéric ELEUCHE  
Secrétaire national à la vie scolaire